

Bulletin d'histoire politique

Présentation

Jocelyn Saint-Pierre



Volume 11, numéro 3, printemps 2003

Les débats parlementaires à Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060733ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Saint-Pierre, J. (2003). Présentation. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), 7–8.
<https://doi.org/10.7202/1060733ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Présentation

JOCELYN SAINT-PIERRE

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance de l'avancement d'un important programme de recherche concernant l'histoire politique, soit la reconstitution des débats. Vous y trouverez également une rapide démonstration de son utilité comme source historique, que ce soit pour les grands et petits débats, pour l'histoire constitutionnelle, l'histoire régionale et l'histoire politique proprement dite. Ces textes, qui n'engagent que leurs auteurs, ont été rédigés par d'anciens et d'anciennes stagiaires, des jeunes historiens et historiennes qui ont redonné une voix aux parlementaires de la génération de leurs grands-parents et de leurs parents, ainsi que par deux des pionniers de la première heure.

Ce recueil d'articles constitue un survol rapide qui, loin d'épuiser tous les sujets qui peuvent être mis en lumière par la reconstitution des débats, en identifie à tout le moins quelques-uns. Plusieurs exemples pourraient être cités pour le démontrer. Une anecdote cependant l'illustre très bien. Il y a quelques années, un chercheur est venu nous voir. Son sujet de recherche portait sur l'utilisation de la statistique par les hommes politiques du XIX^e siècle. Il voulait trouver l'origine de cette pratique dans le discours politique. Les débats reconstitués se sont révélés, de fait, une très bonne source pour documenter un tel sujet.

Les comptes rendus des débats sont utiles pour étudier la position des parlementaires sur les grandes questions qui ont agité la société, et notamment pour documenter le lent processus de création de l'État québécois. Nos institutions gouvernementales et parlementaires, qui datent de la fin du XVIII^e siècle, si imparfaites furent-elles à leurs débuts, ont fourni au Québec un moyen de gérer et de planifier son destin. En principe, selon nos pratiques,

le pouvoir législatif est à la base de la démocratie. Incarnation de la volonté populaire, le Parlement adopte les lois préparées et mises en application par l'exécutif. Lorsque l'on parle de décision politique, le principal et premier forum de discussion est certainement le Parlement. Pour comprendre la situation actuelle, il faut remonter dans le temps. Ce lieu de parole qu'est l'Assemblée nationale a fait écho aux grands débats qui ont secoué la société québécoise. Le contenu de ces discussions intéresse donc au plus haut point les chercheurs qui étudient le phénomène de l'État.

Les débats reconstitués peuvent éclairer les juristes et les fonctionnaires chargés de l'application d'une loi, quant au contexte de l'adoption de cette même loi. Cette approche, appelée parfois « travaux préparatoires » ou « histoire législative », est une vieille pratique américaine qui prend petit à petit racine chez nous, surtout depuis l'arrivée des chartes des droits et libertés.

Les artisans de la reconstitution sont les premiers à convenir que le compte rendu des débats, si essentiel soit-il, a ses limites. On pourrait critiquer la représentativité des députés, largement issus, entre 1867 et 1960, surtout de l'élite bourgeoise et très peu de la classe ouvrière : car les femmes et les autochtones étaient absents de ce groupe. Il est certain qu'au cours de ces siècles d'histoire, nos institutions politiques n'ont pas toujours représenté un portrait fidèle de l'ensemble de l'électorat.

Les débats comportent d'autres limites. C'est au quotidien que les mentalités changent, que les réformes se font. Une grande question peut monopoliser les parlementaires pendant des heures, sinon des années, sans que cela n'aboutisse ou que l'on finisse par faire consensus, comme ce fut le cas pour l'octroi du droit de vote aux femmes et la réforme de l'éducation.

Par ailleurs, les débats les plus longs ne sont pas forcément les plus importants. Qu'est-ce qui fait l'importance d'un débat ? Est-ce le sujet ? L'appréciation des contemporains ou celle des générations futures ? L'orateur ? Les circonstances, telles celles qui ont marqué le dernier discours de Mercier en Chambre, une belle pièce d'éloquence, alors qu'il est en pleine dégringolade ?

Parfois, les débats parlementaires sont silencieux. Diverses questions n'ont pour ainsi dire pas soulevé de discussions. Si la solution à un problème fait consensus, il n'y aura pas d'opposition et, conséquemment, ces éléments ne peuvent être retracés.

Les débats reconstitués sont donc une source importante pour comprendre notre société et son évolution. Elle n'est pas la seule, mais tout chercheur qui s'intéresse à une question politique québécoise depuis 1867 ne peut plus maintenant l'ignorer. Bonne lecture et surtout bienvenue à ceux qui souhaiteraient consulter ce corpus.